



Au cœur du débat sur l'avenir de l'Europe

→ LA CONVENTION SUR L'AVENIR DE L'EUROPE ET LA QUESTION DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION

Au cours de cette session, la Délégation a participé activement aux travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe, chargée d'élaborer un nouveau traité constitutionnel pour l'Europe élargie.

La Délégation a également émis un avis favorable à l'élargissement de l'Union européenne à dix pays candidats. Le rapport de M. René André a souligné que la réussite de l'intégration des dix pays adhérents dépendait en très large partie d'une amélioration de leurs capacités juridiques et juridictionnelles à appliquer effectivement l'acquis communautaire et, au-delà, de la capacité à susciter dans l'opinion une adhésion profonde au processus d'intégration communautaire. Il appelle l'Union européenne à définir des relations plus ambitieuses avec son nouveau voisinage et à construire une Europe politique pour accroître son influence sur la scène internationale. Treize rapporteurs d'information ont été désignés pour suivre de manière spécifique le processus d'adhésion de chacun des pays candidats.

Questions européennes

Afin de permettre aux députés d'interroger directement les ministres sur des questions relatives à l'Europe, la Conférence des Présidents a décidé, les 10 et 17 décembre 2002, que les quatre premières questions au Gouvernement des séances ayant lieu le premier mercredi de chaque mois porteraient sur des questions européennes. Les députés ont ainsi pu interroger les membres du Gouvernement sur les aspects européens de leur politique à six reprises depuis le début de la XII^e législature, les 15 janvier, 5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai et 4 juin 2003, leur permettant de poser au total vingt-quatre « questions européennes », portant par exemple sur les travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe, sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC) ou sur la construction de l'Europe de la défense.

→ CONTRÔLE DES ACTES COMMUNAUTAIRES ET TRANSPOSITION DES NORMES

Dans le cadre de sa mission permanente de contrôle en amont de la législation communautaire, la Délégation a pris position sur l'ensemble des projets d'actes européens soumis au Parlement en application de l'article 88-4 de la Constitution. Elle a adopté une série de rapports d'information éclairant la représentation nationale sur chacun des grands débats en cours concernant l'architecture future des institutions de l'Union et les politiques spécifiques que celle-ci conduit : création d'un procureur européen, droit d'asile, Europol, sécurité maritime, politique agricole commune, transports, politique commune de la pêche... Chacun de ces rapports s'achève sur une proposition de résolution ou l'adoption de conclusions exprimant la position de la Délégation sur ces dossiers.

La Délégation est également intervenue dans le cadre des travaux préparatoires de divers projets de loi déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale. Ainsi, à l'occasion de l'examen du projet de loi constitutionnelle sur le mandat d'arrêt européen, la Délégation a souligné la nécessité impérieuse de renforcer le contrôle constitutionnel sur les actes communautaires dérivés. Sur la réforme du mode de scrutin applicable aux élections européennes, le Président Pierre Lequiller a rappelé dans son rapport que le nouveau dispositif permettra de rapprocher l'Europe des citoyens tout en assurant une représentation équitable des différents courants politiques.

Enfin, la transposition en droit français de la « directive gaz » du 22 janvier 1998, intervenant avec plus de deux ans de retard, a offert à la Délégation l'occasion d'analyser les dysfonctionnements en matière de transposition des normes et de formuler des propositions afin de renforcer le contrôle du Parlement. En ce sens, **la Délégation s'est notamment engagée à publier chaque année un rapport d'information faisant le point sur l'état effectif de la transposition des directives en droit interne, dans le cadre de son rôle de suivi des affaires européennes.**

23

→ AUDITIONS MULTIPLIÉES, COOPÉRATIONS INTENSIFIÉES

La Délégation a exercé sa mission de contrôle au moyen de multiples auditions de personnalités nationales et européennes. Afin de leur donner le plus large écho possible dans l'opinion, ces auditions ont été, selon la volonté de la Délégation, intégralement ouvertes à la presse. Citons notamment celles du Président Romano Prodi et du Président Jacques Delors, du Vice-président de la Convention européenne M. Jean-Luc Dehaene, de plusieurs commissaires européens et de nombreux ministres. Certaines de ces auditions ont été menées conjointement avec les commissions permanentes de l'Assemblée.

Enfin, la Délégation a participé activement au développement de la coopération entre les parlements des États membres et des pays adhérents en invitant ses collègues espagnols et tchèques au Palais Bourbon et en se rendant à Stuttgart pour participer à une réunion commune avec la commission des Affaires européennes du Bundestag. Elle a participé le 16 juin à Varsovie à une importante réunion de travail avec les commissions des Affaires européennes du Triangle de Weimar.

Activité de la Délégation

RÉUNIONS	Nombre	Durée
	50	91h45
AUDITIONS	Gouvernement	Personnalités
	13	15
RAPPORTS	Nombre	Dont rapports d'information
	37	31